



INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

NOUVELLES MODALITÉS DE GESTION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

A l'heure où toutes les organisations syndicales nationales dénoncent l'absence de négociation sur les revendications salariales et annoncent le boycott des réunions Ucanss, le contenu et les annexes de la nouvelle Lettre Collective du 20 septembre 2023 sont un affront supplémentaire infligé aux salariés.

FLASH INFO

22 septembre 2023

Retour en 2018 sur des dispositions dont nous avons obtenu la suppression ou la modification au fil des 4 versions successives de la LC 2018-0057 :

- Kilomètres Domicile – Urssaf : : considérés comme professionnels en usage professionnel mais comme personnels en cas d'usage mixte
- Retour de nouvelles formulations vagues permettant de menacer de sanctions disciplinaires
- Retour du refus du remboursement du carburant pris à l'étranger...

Des innovations « déconcertantes » :

- En cas de mise à disposition d'un véhicule électrique à usage strictement professionnel : obligation d'installer une borne de recharge au domicile privé du salarié
- Décompte d'un avantage en nature (sur une base non précisée) pour ces mêmes utilisateurs, pour les frais liés aux maintenances préventives et curatives de cette borne de recharge imposée pour recharger un véhicule à usage strictement professionnel...

Et ce ne sont malheureusement que quelques exemples parmi tant d'autres qui ne peuvent en aucun cas être acceptés en l'état.

L'étude exhaustive de cette Lettre Collective et de ses annexes est en cours et nous ne manquerons pas de reprendre et de dénoncer chacune des dispositions inacceptables, contraires à l'intérêt des usagers et au droit, afin d'obtenir les modifications indispensables, comme nous l'avons déjà fait en 2018.